

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 25 janvier 2008

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

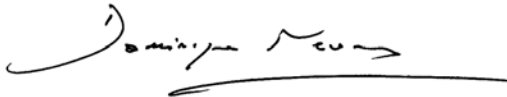
Re: Dossier RDÉ R-3535-2004 - Phase 3
Conditions de fourniture d'électricité par Hydro-Québec Distribution.
**Preuve et argumentation en phase 3 de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de
l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*.**

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer sous pli la preuve (rapport d'expertise de Monsieur Jean-Claude Deslauriers) et l'argumentation en phase 3 de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* au présent dossier.

Monsieur Deslauriers a été reconnu par la Régie, en phase 2 du présent dossier, comme *témoin-expert en comportement et protection des réseaux électriques* (R-3535-2004 Phase 2, n.s., 24 mai 2007, p. 135). Son *curriculum vitae* a été déposé en phase 2 sous la cote C-4-4, SÉ-AQLPA-1, Document 4.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

p.j. Preuve et argumentation en phase 3.
c.c. La demanderesse et les intervenants.